

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

22 septembre 2020 – 14 h 30

Salle Gabriel Marty

Etaient présents :

- Enseignants collège A : JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA, AUREORE GAILLET, LUKAS RASS-MASSON, NATHALIE JACQUINOT, DIDIER KRAJESKI, MARC NICOD, MATHIEU TOUZEIL-DIVINA
- Enseignants collège B : NESSAN AKEMAKOU- NJINGA, OLIVIER BLIN, PIERRE JUSTON, DIDIER GUIGNARD, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE, SOLANGE MIRABAIL, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO, CECILE FROSSARD
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, PIERRE GAROTE, ROMANE COLANTONI, Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, PIERRE DEVILLE, CLEMENT LAGARRIGUE
- Personnalités extérieures : PASCAL GAUDILLERE, ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX

Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
 - _MARIE BASSANO à DIDIER KRAJESKI
 - CELINE MANGEMATIN à DIDIER GUIGNARD
- Enseignants collège B :
 - NATHALIE CASAMATTA à NATHALIE JACQUINOT
 - EUGENIE FABRIES-LECEA à SOLANGE MIRABAIL
- BIATSS : YASMINE BOUAICHE à CECILE FROSSARD
- Etudiants collège licence :
 - COLINE COUZINE-BONNIS-SASSI à PIERRE DEVILLE
- Personnalités extérieures :
 - NADIA PELLEFIGUE à OLIVIER BLIN
 - ISABELLE CARTE MAZERES à MATHIEU TOUZEIL-DIVINA
 - FRANÇOIS FAUGERE à MARC NICOD
 - JEAN CATHALA à MARC NICOD
 - ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX à NATHALIE JACQUINOT à partir de 15h500

Étaient excusés :

- Enseignants collège A : PIERRE EGEA
- Enseignants collège B : SEVERIN JEAN
- Biatss : CECILE FROSSARD
- Personnalités extérieures : JACQUES BOULARD, PASCAL GAUDILLERE, LAURENT GRANEL, PIERRE-MARIE HANQUIEZ, JEAN CATHALA

INVITES :

- HELENE CITERICI, RAF FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- VERONIQUE IMBERT, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- JENNIFER WOOLFARTH, SCD
- MURIEL MONIE CONSEILLERE DE PREVENTION
- PHILIPPE OURLIAC : DIRECTEUR DTICE
- HIAM MOUANNES, MONTAUBAN

Le conseil débute à 14 H 30.

Il est donné lecture des procurations.

1. Point sur la rentrée 2020

Le doyen rend hommage à Madame MARTINE FABRE, qui faisait partie de notre université depuis 40 ans, foudroyée par la maladie et décédée au mois d'août dernier. Une minute de silence en sa mémoire est observée par l'ensemble du conseil.

Le doyen souhaite la bienvenue à M. LUKAS RASS MASSON, qui entre au conseil de faculté en remplacement de Mme HELENE HOEPPFNER, partie à l'université Paris 1.

Concernant les présidents de sections, les changements suivants ont eu lieu : en section 02 (droit public), Mme JACQUINOT prend la suite de Mme HOEPPFNER. En section 03 (histoire du droit) M. DELVIT prend la suite de M. Olivier DEVAUX . Le doyen remercie Mme GAUDIN et M. DEVAUX pour le travail effectué et félicite Mme JACQUINOT et M. DELVIT. En section 01 droit privé, M. KRAJESKI reste président.

Le doyen revient sur l'année universitaire écoulée et les événements qui l'ont jalonnée : réorganisation de l'admission en master, accréditation, réorganisation des services de scolarité et bien sûr, la crise sanitaire liée au COVID, qui a entraîné une réorganisation des cours et des examens. Les événements habituels de la faculté (rentrée solennelle, buffet de fin d'année notamment) ont été annulés.

Concernant cette rentrée de septembre, les cours ont dans un premier temps repris à effectif complet, avec les masques. Au vu de l'évolution de la situation, une jauge de 50% a été appliquée à partir de jeudi 17 septembre dernier. Chaque groupe est découpé en deux sous-groupes par ordre alphabétique. Chaque groupe assiste au cours en présentiel une semaine sur 2, pendant que l'autre groupe suit le cours en distanciel.

La situation ayant évolué défavorablement, il a été décidé, en liaison avec la présidence, la direction générale des services et la conseillère COVID, d'appliquer les préconisations de l'ARS (basculer en distanciel dès lors qu'il y a 3 cas confirmés dans un groupe d'étudiants). A partir du 23 septembre, tous les étudiants de L 1, L 2 et un groupe de L 3 suivront donc les cours en mode distanciel, et ce, pour une durée de 14 jours. La reprise des T.D. est reportée au 28 septembre prochain. A ce jour, 108 cas déclarés parmi les étudiants de l'université, 53 pour la filière droit.

Le doyen précise que le système est réversible, que la faculté se doit de proposer aux étudiants un système efficace et enfin faire face à la complexité de la situation avec solidarité. Il remercie les enseignants qui ont apporté leur aide concernant les ateliers Zoom. Il donne ensuite la parole à Mme MONIE, référente COVID pour l'université.

Mme MONIE rappelle les mesures mises en place : adresse générique pour signaler tous les cas, médiateurs, gel, masques, distanciation dès que possible. Un point est effectué tous les jours en lien étroit avec l'ARS et le MESRI et des réponses circonstanciées apportées filière par filière. D'après les retours de l'ARS, les étudiants positifs à UT 1 ont été contaminés en dehors de l'université.

Monsieur RASS MASSON demande de quelle façon on peut affirmer que les contaminations sont extra-universitaires. Mme MONIE précise que la Sécurité Sociale et l'ARS retracent les chaînes possibles de contamination (« tracing »). D'après ces deux organismes, il s'avère que les contaminations ont eu lieu en dehors du cadre universitaire, même si l'on ne peut exclure qu'il y ait pu avoir des contaminations au sein de l'université.

Monsieur OURLIAC prend la parole pour aborder les questions techniques entraînées par l'utilisation du distanciel. Il tient à rassurer les enseignants sur l'outil Zoom, qui semble être le plus adapté à tous les cas de figure, avec des menus simples à utiliser. Des ateliers de familiarisation avec l'emploi de Zoom sont organisés de façon soutenue.

M. le Doyen remercie vivement à cet égard Ronan TOURNIER, VP numérique et M. OURLIAC, ainsi que toute l'équipe de la dTICE.

La dTICE va prendre en charge les aspects techniques, tout en apportant une aide aux enseignants qui auront l'usage de l'outil. Une abondante documentation est disponible sur Intranet notamment. Par ailleurs, la dTICE a créé des tutoriels d'auto-formation qui répondent à 80 % des interrogations. Zoom est accessible par l'ENT par l'onglet communiquer. Zoom peut absorber un nombre de conversations simultanées considérable. M. OURLIAC invite les enseignants à consulter toutes ces documentations, afin d'éviter une sur-sollicitation de la dTICE. Il est souhaitable par ailleurs de ne pas déposer les vidéos sur Youtube. L'université a une plateforme sécurisées pour déposer ses médias, qui ne seront dès lors pas partageables. Un autre outil possible est le BBB (Big Blue Botton).

Par ailleurs, la dTICE étudie avec la DES les possibilités de contrôle de connaissances.

Un plan de continuité est également à la réflexion, dans l'hypothèse d'une fermeture totale.

Monsieur JUSTON, représentant des doctorants, fait part des difficultés rencontrées par ces derniers d'un point de vue matériel. Certains ne veulent pas nécessairement utiliser leur matériel personnel et/ou celui-ci ne leur permet pas de travailler dans des conditions correctes. Ils se questionnent également sur le problème des vidéos pouvant être détournées par les réseaux sociaux à des fins malveillantes. Il souligne que ces problèmes viennent s'ajouter à une situation déjà tendue concernant les doctorants, notamment en raison de crispations sur la mensualisation des vacataires et la paupérisation générale des étudiants.

M. TOUZEIL-DIVINA partage ce qui vient d'être dit. Il évoque par ailleurs le fait que les vacataires n'ont pas droit au même kit sanitaire que les enseignants et trouve cette situation choquante. Par ailleurs, il demande si des caméras pourraient être installées dans les amphis.

M. RASS MASSON a formulé une demande en juillet pour que les étudiants de l'ESLT puissent être installés dans des amphis équipés en caméras. Il pose également la question d'une adaptation du calendrier universitaire, et de la façon d'assurer nos objectifs pédagogiques.

M. MARTIN DI MICHELE partage ce qui a été dit et insiste sur la difficulté pour certains étudiants de suivre l'enseignement distanciel, avec de forts problèmes de connexion, certains chargés de T.D. n'ont pas d'ordinateur assez performant.

M. KRAJESKI partage également les réflexions sur difficultés des chargés de TD et estime que la mensualisation aurait dû être faite depuis longtemps. Il n'est en revanche pas d'accord sur un report du calendrier car la situation risque de durer un ou deux ans.

Mme PORCARIO souligne un problème de communication en direction des étudiants et la nécessité d'une logique entre CM et TD (soit en présentiel, soit en distanciel). Par ailleurs, la licence science politique a des cours en commun avec l'UFRAC, les étudiants sont mélangés en droit/gestion, droit/économie et dans les doubles diplômes. Un certain nombre de M 2 comptent également des cas positifs.

Le doyen retient la proposition du conseil d'élargir la mesure des cours en distanciel à tous les groupes de L 3. Il demande aux collègues titulaires de CM de faire passer le message aux chargés de T.D. Jeudi 24 septembre aura lieu en amphitheâtre Couzinet une réunion avec les chargés de T.D. pour discuter du dispositif à mettre en place. Concernant les ordinateurs, la région en a donné quelques-uns aux boursiers. Il convient de voir si la faculté peut en récupérer. Par ailleurs, le doyen souhaite alerter les étudiants que la commission disciplinaire serait saisie en cas de diffamations sur les réseaux sociaux. Il précise que le mode distanciel sera adopté également pour les T.D.

2. Cellule réflexion continuité pédagogique

Le responsable de cette cellule est M. NICOD. Elle aura pour objet l'organisation pratique des cours magistraux, des travaux dirigés et des examens. Les autres enseignants, responsables de licence, présidents de section, sont conviés à cette cellule afin de seconder le doyen dans ses réflexions.

3. Questions de scolarité

Les modalités des examens sont :

- Examens du semestre impair auront lieu à distance en licence et Master 1.
- Maintien de tous les examens qui porteront sur toutes les matières
- Maintien du contrôle terminal d'une durée de 3 h dans les matières à T.D.

Le point est adopté à l'unanimité.

Un vote est prévu à la CFVU de la semaine prochaine pour définir les MCCs en ce qui concerne les examens en ligne.

Concernant la charte des examens, on a inclus le format « examen présentiel » et « examen à distance ». Des guides ont été prévus pour les étudiants et les enseignants. Mme DELANGHE rappelle l'importance de la loi ORE sur la deuxième chance.

Césure :

Celle-ci était faite normalement entre L 3 et M 1. Avec la réforme, il serait souhaitable de la faire basculer entre L 2 et L 3. Cette recommandation est mise au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Licence :

La licence LAS est mise en place à partir de cette rentrée. Il s'agit de la licence droit suivie dans sa totalité avec des crédits pour la mineure santé, elle compte 98 inscrits sur une capacité de 110. Les étudiants de PAS (UT 3) vont suivre une mineure droit via la FOAD. Il y a 143 inscrits sur cette mineure droit.

Ce point est adopté à l'unanimité

Master :

M 1 : 1004 inscrits en formation initiale

M 2 : 1002 inscrits en formation initiale

Par ailleurs, Mme DELANGHE donne les chiffres de la rentrée. Le nombre d'inscrits, par comparaison de date à date, est de 15.860 CONTRE 16.000 l'an dernier. On note une baisse d'inscrits en L 1 (moins 117) et une hausse en L 2 et L 3. En Master, 1004 inscrits en M 1, 1002 inscrits en M 2 (formation initiale).

Mme DELANGHE communiquera les chiffres plus précis, ainsi qu'un tableau des nouveaux gestionnaires de Master. Elle rappelle qu'un nouveau chef du service « Formations Professionnalisées » arrivera en décembre.

4. Point EEDT-ESLT, présenté par Mme DELORD

- DU de l'ESL : des bourses équivalentes au montant de l'inscription sont accordées à 6 étudiants
- DEDUE : ajout d'un cours de droit européen de l'environnement au même volume horaire. Modification des MCC en conséquence.
- Ouverture d'une filière du M 2 MINTEC délocalisée à Athènes. Modification des MCC en conséquence.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. Statuts

Il s'agit de modifier les articles 4 et 5 des statuts afin de permettre aux étudiants élus dans un collège de pouvoir continuer leur mandat lorsqu'ils changent de collège.

A l'article 4, remplacer « 5 représentants des étudiants de Licence, 4 représentants des étudiants de Master et Doctorat » par « 5 représentants élus parmi les étudiants de Licence, 4 représentants élus parmi les étudiants de Master et Doctorat »

A l'article 5, ajouter la phrase suivante : « Les représentants des étudiants élus parmi les étudiants de Licence qui seraient inscrits en Master à la Faculté de droit et de science politique ne perdent pas leur mandat de ce seul fait . »

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Catalogue cours offerts en mobilité entrante

Il s'agit d'un ajout de 3 ou 4 matières au catalogue des cours offerts en mobilité entrante.

Ce point est adopté à l'unanimité.

7. Demandes de financement

- M 2 droit de la santé

Le M 2 souhaite verser les fonds restants à deux associations en lien avec le master :

- 3.400 € pour l'association des étudiants du master
- 3.000 € pour l'association « A votre santé »

Ce point est adopté avec 2 abstentions.

Bourses de réussite et d'excellence

En raison des nombreux événements annulés, la faculté dispose d'un budget plus conséquent et souhaite cette année passer de 10.000 à 20.000 € le montant alloué pour les bourses de réussite et d'excellence.

- Bourses d'excellence : 10 x 400€ : 4 000€ (basées uniquement sur les résultats) : 5 licences et 5 masters
- Bourses de réussite : 20 x 800€ : 16 000€ (basées sur les résultats et les critères sociaux) : 10 licences et 10 masters

Ce point est adopté à l'unanimité.

M. MARTY informe le conseil que le questionnaire sur les périodiques a été adressé à 85 enseignants référents et a reçu 70 réponses. Grâce à des suppressions de certains périodiques, l'université va pouvoir être abonnée à Stradalex et Lexbase.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 20 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.